



République Française
Département : ARIEGE

Commune de LERCOUL

Séance du lundi 13 juillet 2026

DELIBERATION N° DE_2026_031

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 08/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de LAFON François.

Présents : LAFON François, COSTES Marie-Christine, SOVRAN Nathalie, HERMAND Nicolas, BIDEZ Isabelle, SANS Didier, PERES Genevieve

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BIDEZ Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer une promesse unilatérale de vente en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 0712, dite « du Carrier », pour régularisation de l'aire de stationnement et perspective d'une aire de jeux communale.

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section A n° 0712, lieu-dit Le Village, d'une superficie de 54 m², appartient à M. AUGÉ Jean Paul Roland et est actuellement affectée à un usage de fait de stationnement (petit parking dit « du Carrier ») ;

Considérant que l'objectif premier et immédiat de la commune est de régulariser cet usage actuel afin de pouvoir assurer l'entretien de cette zone de stationnement ;

Considérant le souhait à plus long terme de la commune de doter le village d'une aire de jeux destinée aux enfants, et que cette parcelle présente les caractéristiques foncières requises pour

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 23/07/2026

Date de réception de l'AR: 23/07/2026

009-210901625-DE_2026_031-DE

A G E D I

accueillir ultérieurement un tel projet ;

Considérant que le programme précis de cette future aire de jeux n'est pas encore arrêté, mais qu'il convient, dès à présent, de sécuriser l'emprise foncière pour en permettre la réalisation future ;

Considérant que dans l'hypothèse où le projet d'aire de jeux serait effectivement validé et réalisé sur cette parcelle, la commune s'engage à rechercher au préalable une solution de stationnement alternative et satisfaisante afin de compenser la perte des places actuelles ;

Considérant l'accord de principe du propriétaire pour céder ce bien à la commune au prix de 27,77 € le m², soit un montant total de 1 500 € TTC;

Considérant l'intérêt pour la commune de recourir à une promesse unilatérale de vente afin de préserver cette opportunité foncière sans engager de dépenses immédiates ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec M. AUGÉ Jean Paul Roland une promesse unilatérale de vente portant sur la parcelle cadastrée section A n° 0712, d'une superficie de 54 m², au prix de 1 500 € TTC (27,77 €/m²), assortie d'un délai de levée d'option de 12 mois à compter de sa signature ;
- **PRÉCISE** que cette promesse sera consentie sans indemnité d'immobilisation ;
- **DIT** que l'acquisition vise dans un premier temps la régularisation et l'entretien de l'aire de stationnement actuelle, la réalisation ultérieure d'une aire de jeux restant subordonnée à la validation définitive du projet et à l'inscription des crédits correspondants au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire,
François LAFON



Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - PB 7007-31068 TOULOUSE Cedex 07, dans le délais de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE
Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0
mairie@

Date de transmission de l'acte: 23/07/2026
Date de reception de l'AR: 23/07/2026
009-210901625-DE_2026_031-DE
A G E D I